Course Ass. Ascona-Locarno
Via San Giorgio 28
Golino 6656

info@ascona-locarno-run.ch
www.ascona-locarno-run.ch

Plan de protection COVID-19

Ascona-Locarno Run - 16/17 octobre 2021

Ce plan de protection s'applique à l'événement sportif "Ascona-Locarno Run", qui se déroule les 16/17 octobre 2021 en plein air sur la Piazza Grande et dans les rues de Locarno, Ascona et Muralto (Tessin). L'événement est réparti sur deux jours et les courses individuelles sont séparées dans le temps afin de limiter le nombre de participants.

Ce concept de prévention et de protection régit les mesures visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ce concept est basé sur les directives de Swiss-Athletics, les directives de Swiss Olympics et les directives fédérales et cantonales de la République et du Canton du Tessin concernant Covid-19.

L'objectif est de protéger la santé publique et la sécurité des personnes participant à l'événement sous quelque forme que ce soit, et en particulier de prévenir et d'empêcher la propagation du SRAS-CoV-2.

Les mesures de protection peuvent être modifiées en fonction des dispositions des autorités compétentes.

1. Programme d'appel d'offres et conditions préalables

L'événement Ascona-Locarno Run comprend 5 courses à pied différentes. L'accès à ces courses, outre l'inscription régulière, nécessite la présentation d'un certificat Covid en cours de validité (vaccination, guérison d'une maladie ou résultat négatif à un test antigénique ou biomoléculaire), composé des éléments suivants :

- "Covid Pass", électronique ou papier, délivré par les autorités compétentes ;
- Prélèvement PCR négatif effectué dans les 72 heures précédant la course ;
- Ecouvillon rapide négatif (test antigénique avec certification écrite) effectué dans les 48 heures précédant la course.

Course	Personnes maximum	Exigence de covidage certifié
Course enfants (moins de 16 ans)	<500	obligatoire pour les plus de 16 ans
5 km de course au coucher du soleil	<500	obligatoire pour les plus de 16 ans
10 km de marche&marche nordique	<500	obligatoire pour les plus de 16 ans
Course de 10 km	<800	obligatoire pour les plus de 16 ans
Semi-marathon de 21 km	<800	obligatoire pour les plus de 16 ans

Les jeunes et les enfants de moins de 16 ans ne doivent pas présenter de "pass Covid" et recevront un bracelet "Covid control" (voir point 3.2).

2. Catégories

Pour la gestion du plan de prévention et de protection, les participants sont répartis en catégories comme suit :

2.1 Catégorie de participants

Les athlètes participant à la course, les entraîneurs ou les managers inscrits pour la journée, les accompagnateurs et les parents des enfants participant à la "kids Run", les officiels et les assistants appartiennent à la catégorie des participants. Les personnes de cette catégorie peuvent circuler librement sur le parcours et dans les zones réservées dès lors qu'elles sont en possession du bracelet " Covid control " (voir point 3.2).

2.2 Catégorie volontaires, collaborateurs, médias et exposants

Cette catégorie comprend tous les volontaires et le personnel impliqués dans l'organisation et la gestion de l'événement. Les membres de cette catégorie sont identifiables et peuvent se déplacer dans n'importe quelle zone en portant un masque de protection si nécessaire. Chaque fois qu'une personne de cette catégorie quitte une zone pour une autre, elle doit se désinfecter les mains. Un certificat Covid est recommandé pour ces personnes.

2.3 Catégorie de spectateurs enregistrés

Les spectateurs inscrits ont le droit d'entrer dans la zone qui leur est attribuée (par exemple, le stand VIP et le stand des sponsors) après s'être inscrits et avec un certificat Covid valide. Le port d'un masque est obligatoire lorsque les distances sociales ne peuvent être maintenues.

2.4 Catégorie "Autres

Tous les spectateurs, les accompagnateurs, les passants, le grand public non inscrit et présent dans les zones ouvertes, sur le terrain public, en dehors des espaces gérés et contrôlés par l'organisateur, sont soumis aux règles générales du Canton du Tessin. L'organisateur peut sensibiliser les personnes présentes sur le parcours, mais n'est en aucun cas responsable de leur comportement et de leur suivi.

3. Mesures de protection spéciales

3.1 Données personnelles/contacts

Les données (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) de toutes les personnes de la catégorie participante seront collectées à l'avance (inscription/listage en ligne) ou sur place au moyen d'un formulaire. Le comité d'organisation dispose des coordonnées de tous les bénévoles, du personnel et des médias.
Les données collectées seront enregistrées et archivées jusqu'à 14 jours après l'événement, pour être mises à la disposition des autorités sanitaires compétentes si elles le demandent.
L'organisateur peut utiliser des logiciels/applications tiers pour l'enregistrement et le suivi de tous les participants (par exemple Mindful ou Swisscovid) et des publics externes. La responsabilité des données et de leur utilisation via ces plateformes est laissée aux opérateurs des applications eux-mêmes.

3.2 Bracelet "Covid Control".

À l'entrée de la Piazza Grande, il y aura des points de contrôle COVID où le personnel vérifiera l'identité de chaque participant et la possession d'un certificat COVID valide. Les participants éligibles recevront un **bracelet d'identification** "Covid control" qui devra être porté à tout moment pendant l'événement et permettra l'accès à toutes les zones restreintes, aux itinéraires et aux zones communes. À l'entrée des zones réglementées, il y aura des points de contrôle où la possession du bracelet sera vérifiée.

3.3 Utilisation de masques de protection sanitaire

Dès que vous vous trouvez dans un espace clos ou que vous ne pouvez pas respecter la distance sociale de 1,5 m, l'utilisation de masques est obligatoire. Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas obligés de porter des masques. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières sont également exemptées de l'obligation de porter un masque si cela est prouvé (présenter un certificat médical correspondant).
Ces dispositions sont également respectées lors de l'installation et du démontage des aires et du parcours.
Vous êtes exempté du port d'un masque de protection lorsque vous mangez dans les zones de restauration.

Les règles suivantes s'appliquent également aux coureurs de la catégorie des participants :

- Chaque coureur doit avoir un masque de rechange en cas de besoin et le porter sur demande expresse de l'organisateur (en plus des cas réglementés).
- Porter le bracelet d'identification " Covid control " obtenu auprès de l'organisateur lors du contrôle d'éligibilité pendant toute la durée de l'épreuve.
- Après la ligne d'arrivée, après avoir quitté la zone d'arrivée, les coureurs doivent éviter de se rassembler et évacuer les zones communes (par exemple, le dernier ravitaillement) le plus rapidement possible.
- Les participants de moins de 16 ans sont exemptés du port du masque.

3.4 Les flux de personnes

L'accès et la sortie des zones communes (retrait des dossards, parcours, accueil, etc.) seront réglementés par des voies à sens unique, évitant dans la mesure du possible le croisement de plusieurs flux.
Une signalisation sera mise en place.

3.5 Espaces intérieurs communs

L'accès aux zones intérieures sera réglementé par le personnel de la piste d'Ascona-Locarno uniquement aux personnes portant un bracelet " Covid control ". Pas plus de 100 personnes peuvent se trouver dans ces zones en même temps. Des distributeurs de désinfectant pour les mains seront placés à l'entrée des installations intérieures et des zones communes. L'utilisation de masques est obligatoire pour tous les groupes de personnes dans les zones intérieures, sauf indication contraire.
Des kits de masques de protection et de gel désinfectant seront éventuellement disponibles à la vente dans les zones principales et à différents points clés (Infopoint, retrait des dossards).
L'accès aux vestiaires sera réglementé par le personnel de l' Ascona-Locarno Run.
Un service de dépôt de sacs sera disponible uniquement pour les coureurs inscrits et munis d'un dossard.

3.6 Espaces extérieurs communs
Pour les espaces extérieurs, les règles de distanciation sociale s'appliquent, avec une distance à respecter de 1,5 m, sauf si des masques de protection sont utilisés.

3.7 Retrait des dossards et du paquet de course
Le processus de collecte des dossards sera facilité et accéléré autant que possible par la mise en place de différentes zones de collecte en fonction de la course et du numéro de dossard. Le temps de retrait des dossards est estimé à un maximum de 10 minutes par personne (à partir du moment de l'entrée dans la zone de retrait des dossards).
L'accès aux zones de collecte des dossards n'est autorisé que pendant les heures indiquées dans le règlement de l'événement et si vous portez un bracelet "contrôle Covid".
Chaque athlète doit retirer personnellement son dossard.
Les volontaires chargés de la distribution des dossards porteront des masques de protection et respecteront une distance minimale de 1,5 m les uns des autres.
La préparation des paquets de course se fera avec les mesures de précaution nécessaires (utilisation de masques par les volontaires, désinfection des mains, distance sociale).

3.8 Procédures de démarrage
Les départs se feront par groupes de 100 athlètes maximum chacun. Les athlètes ne seront autorisés à entrer dans la grille de départ que s'ils sont munis d'un dossard et dans les conditions prévues au point 3.2.
Les départs seront séparés par un intervalle de temps approprié : une section ne peut pas commencer avant que la procédure de départ de la section précédente ne soit terminée (environ 1 minute).
Les parenthèses seront définies lors de l'attribution des dossards. Les athlètes peuvent être suivis de près sur le parcours grâce au système de chronométrage Datasport. (chronométrage sur la ligne de départ avec puce/transpondeur et sur les lignes le long du parcours).

3.9 Recommandations pendant la course
Tous les coureurs sont priés de garder la plus grande distance possible sur le parcours, en évitant de suivre les traces des autres coureurs et en gardant une distance de sécurité comme indiqué ci-dessous :

3.10 Fournitures
Des rafraîchissements seront servis aux points désignés le long du parcours. Le personnel chargé de la préparation et de la distribution portera des masques. Après les postes de ravitaillement, il y aura des poubelles. Les athlètes seront invités à jeter leurs déchets directement dans les poubelles.

3.11 Prix et classements
La cérémonie de remise des prix aux vainqueurs se déroulera dans la zone d'arrivée du parcours (Piazza Grande), conformément au plan de protection.
Les classements officiels seront publiés en ligne sur le site de Datasport, www. ascona-locarno-run.ch et par sms.

4. Dispositions particulières
4.1 Produits de désinfection et masques de protection
L'organisateur mettra en place des postes de désinfection des mains dans les zones stratégiques et près des toilettes.

Les masques de protection utilisés par des groupes de personnes doivent être certifiés. Les équipements de protection qui ne sont pas conformes aux normes sanitaires en vigueur dans le canton du Tessin ou dans la Communauté européenne (CE) ne sont pas autorisés.

4.2 Restauration

Les services de restauration et de buvette, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qui sont à la charge du comité d'organisation, seront effectués selon les règles en vigueur pour la restauration dans le canton du Tessin.

4.3 Les transports publics

L'organisateur fournit aux athlètes un billet gratuit pour les transports publics dans toute la Suisse. Les règles générales de transport s'appliquent.

4.4 Communication

Un plan de communication efficace et opportun, ainsi que des annonces visant à sensibiliser tous les participants au comportement correct, sont prévus par le biais des canaux sociaux, des médias, des orateurs de l'événement et des affiches.

4. Gestionnaire du plan de protection Covid

Responsable de Covid-19 pour ALR : **Giovanni Togni**

5. Règle générale

"Est-ce que je présente des symptômes tels qu'un rhume, de la fièvre, un mal de tête, une toux, un mal de gorge, une perte soudaine du goût et/ou de l'odorat ? Alors je reste à la maison et je me fais tester. ”

Locarno, 20.09.2021
Pour le comité de la course Ascona-Locarno : Giovanni Togni

Aux fins du règlement des différends ou en cas de problèmes d'interprétation ou de différences entre les versions linguistiques, la version Italienne prévaut.